



International Strategy for Disaster Reduction

**Principes directeurs pour la préparation
de rapports périodiques sur la mise en
œuvre du Cadre d'action de Hyogo:**
évaluation des progrès réalisés en matière de réduction des
risques de catastrophe



United Nations

RÉSUMÉ

Les présents « Principes directeurs » ont été préparés par le secrétariat de la SIPC pour aider les pays et les organisations à faire face aux exigences du « *Cadre d'action de Hyogo 2005-2015: pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes* » en matière de préparation de rapports. Ledit Cadre d'action de Hyogo, notons-le, avait été adopté à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes tenue du 18 au 22 janvier 2005 à Kobé dans la préfecture de Hyogo au Japon. Ces Principes directeurs font partie d'un système que le secrétariat de la SIPC met actuellement en place pour simplifier et alléger les méthodes de préparation de rapports sur la réduction des risques de catastrophe.

INTRODUCTION

Le Cadre d'action de Hyogo se propose de parvenir au résultat suivant : « Réduire de manière substantielle les pertes en vies humaines et les dommages subis par les collectivités et les pays sur les plans social, économique et environnemental à cause des catastrophes ». Et pour parvenir à ce résultat, des rapports périodiques sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo doivent être dressés par les autorités gouvernementales, la société civile, les organes régionaux, les organisations internationales et les autres grands intervenants à l'aide de méthodes appropriées de préparation de rapports.

Un tel bilan régulier permet de satisfaire les exigences particulières suivantes formulées par le Cadre d'action de Hyogo pour la préparation de rapports, notamment au niveau national:

- Faire le suivi des progrès réalisés pour instaurer la résilience face aux catastrophes;
- Identifier les lacunes et les ressources nécessaires aux programmes et aux initiatives;
- Partager les bonnes pratiques entre les intervenants au niveau national et avec les autres pays qui pourraient entreprendre les mêmes initiatives;
- Inclure des renseignements sur les progrès accomplis en vue de la réduction des risques de catastrophe dans les rapports présentés au titre des dispositifs internationaux et autres relatifs au développement durable¹, selon qu'il convient;
- Élaborer des procédures pour suivre les progrès accomplis au niveau national par rapport au Cadre d'action de Hyogo².

Au niveau régional, un tel procédé de préparation de rapports permet de dresser un état des lieux de la réduction des risques de catastrophe aux plans régional et sous-régional³. Il aide également à mener des études périodiques sur les progrès réalisés dans la région ainsi que sur les obstacles rencontrés⁴. Ce procédé de préparation de rapports aiderait également à la réalisation du but fondamental suivant du Système de la SIPC⁵ : la mobilisation d'efforts internationaux bien coordonnés pour développer les capacités nationales et locales à réduire les risques de catastrophe.

MÉTHODE DE PRÉPARATION DE RAPPORTS SUR LES PROGRÈS RÉALISÉS

Le procédé en cours d'élaboration au sein du secrétariat de la SIPC vise l'adoption d'une approche consistante à la préparation de rapports, approche s'articulant sur les cinq priorités du Cadre d'action de Hyogo. Ce procédé se propose de relever les engagements et les réalisations de tous les acteurs concernés à tous les niveaux, de mettre en évidence les progrès concrets par rapport aux objectifs et aux résultats attendus, et d'identifier les

¹ Paragraphe 30 (e) du Cadre d'action de Hyogo

² Paragraphe 30 (d) du Cadre d'action de Hyogo

³ Paragraphe 31 (b) du Cadre d'action de Hyogo

⁴ Paragraphe 31 (c) du Cadre d'action de Hyogo

⁵ Pour de plus amples informations sur le Système SIPC renforcé, veuillez consulter <http://www.unSIPC.org/eng/SIPC-system/In-a-nutshell.htm>

lacunes et les contraintes qui font obstacle à des réalisations plus importantes. Toutes ces informations seront sollicitées à intervalle régulier tous les ans.

En outre, ce procédé permet au Système de la SIPC de faire, au niveau mondial - par le biais de la « Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe » -, la revue des progrès réalisés, des défis à relever, des lacunes et besoins existants. Il sert également de base à la définition des priorités dans les activités du Programme biennal conjoint du Système de la SIPC. Lequel Programme conjoint de travail est censé réaliser des séries de résultats à différents niveaux; résultats qui viennent renforcer la mise en oeuvre du Cadre d'action de Hyogo aux niveaux national et local.

Les informations recueillies à la lumière des présents Principes directeurs avant mars 2007, ainsi que les informations destinées au rapport du Secrétaire général de l'ONU sur la SIPC pour 2006, ces informations seront soumises à l'examen de la Première session de la Plate-forme mondiale sur la réduction des risques de catastrophe prévue du 5 au 7 juin 2007.

Par ailleurs, conscient de la nécessité d'alléger au maximum les tâches de préparation de rapports incombant aux acteurs engagés activement dans la réduction des risques de catastrophe - notamment aux niveaux national et local, le secrétariat de la SIPC entreprend actuellement les actions suivantes (voir Calendrier provisoire dans l'Annexe 5 du présent document):

- Mise en place progressive d'un procédé méthodique de préparation de rapports pour faire face aux diverses exigences en matière de présentation de rapports - tel qu'il a été convenu à la 12^e Session du Groupe de travail interinstitutionnel de l'ONU sur la prévention des catastrophes (IATF/DR-12);
- Création d'une base de données pour la saisie des informations qui sont fournies en tirant parti du document intitulé « *Matrix of Commitment and Initiatives* » (Matrice des engagements et des initiatives) qui est disponible sur le site Internet de la SIPC⁶; ladite base de données sera accessible en ligne;
- Préparation d'un guide comportant des informations et des orientations générales sur ce procédé de préparation de rapports.

Enfin, le secrétariat de la SIPC classera des archives sur les informations ainsi recueillies et procédera à l'amélioration quantitative et qualitative continue des informations ainsi qu'à leur mise à jour. Le guide susmentionné porte sur les points suivants: Pourquoi faut-il relater des informations qui permettent de faire le point des progrès réalisés en matière de réduction des risques de catastrophe dans le cadre de la mise en oeuvre du Cadre d'action de Hyogo? Quelles informations relater? Quand et comment devrait-on les relater?

LES AVANTAGES PROCURÉS PAR LA PRÉPARATION DES DITS RAPPORTS

Les informations fournies et recueillies par ce procédé de préparation de rapports sur les progrès réalisés sont utiles, à plusieurs titres, aux intervenants qui ont dressé ces rapports:

- ✓ Elles aident les pays à mettre au point des procédures de revue des progrès réalisés au niveau national dans la mise en oeuvre du Cadre d'action de Hyogo⁷, cela grâce à l'approche méthodique du suivi des progrès et d'identification des lacunes que le procédé fait intervenir;
- ✓ Elles répondent aux besoins locaux et nationaux en matière de préparation de rapports sur la réduction des risques de catastrophe - tel que le souligne le Cadre d'action de Hyogo⁸ - ainsi qu'aux exigences de divers secteurs nationaux pour la préparation de rapports sur les Objectifs du Millénaire, le DSRP, le développement humain ainsi que pour la préparation de rapports de fin d'activité, de revues à mi-parcours, etc.;

⁶ Pour de plus amples informations sur l'engagement à développer une représentation cartographique des matrices relatives à la mise en oeuvre du Cadre de Hyogo et sur les initiatives y afférentes, veuillez consulter <http://www.unsipc.org/eng/hfa/SIPC/Matrix-commitment-and-initiatives.xls>

⁷ Voir Paragraphe 30 (a) du Cadre d'action de Hyogo

⁸ Voir Notes 1 et 2

- ✓ Elles viennent appuyer les efforts de publication et de mise à jour des programmes nationaux de réduction des risques de catastrophe⁹ ; efforts exigés, aux niveaux local et national, par le Cadre d'action de Hyogo;
- ✓ Elles répondent à l'appel fait par le Cadre d'action de Hyogo aux organisations et institutions régionales, appel selon lequel celles-ci devraient coordonner et publier des études sur les progrès réalisés dans leurs régions respectives et aider les pays à préparer des résumés périodiques des opérations et des programmes menés au niveau national;
- ✓ Elles aident les organisations internationales dans leurs rapports sur la réduction des risques de catastrophe au niveau national dans le cadre de rapports plus vastes qu'elles doivent soumettre : rapports du CCA/UNDAF (Bilan commun des pays/Plan Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement), rapport de développement humain, divers rapports sectoriels (Rapport sur le développement dans le monde, Rapport sur les catastrophes dans le monde, Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau, L'Avenir de l'environnement mondial, Rapport sur la santé dans le monde, etc.) ;
- ✓ Elles répondent à d'autres exigences et initiatives du Système de la SIPC en matière de préparation de rapports, dont celles sur les rapports du Secrétaire général de l'ONU sur la SIPC, le Rapport sur la Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe (avril 2007), l'ouvrage « *Living With Risk* » (Cohabiter avec les risques) ; d'autres publications et diverses revues à mi-parcours ;
- ✓ Elles représentent des informations concrètes utiles aux débats et à diverses manifestations, et qui éclairent le Secrétaire général de l'ONU, l'Assemblée générale du Conseil économique et social (ECOSOC) de l'ONU et les donateurs sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Cadre d'action de Hyogo;
- ✓ Elles fournissent des informations et offrent une plus grande visibilité aux auteurs des rapports (Plateformes nationales, agences nationales, etc.) qui ont réussi à réaliser des objectifs de réduction des risques de catastrophe ; une plus grande visibilité tout au moins par rapport aux donateurs concernés ;
- ✓ Enfin, la collecte et l'analyse des informations recueillies aident à la préparation de programmes de travail aux niveaux local, national, régional et international. Elles procurent également une base solide à la programmation conjointe du Système de la SIPC et un appui aux efforts de mobilisation de ressources entrepris par le Système de la SIPC dans son ensemble.

A QUI PRÉSENTER LES RAPPORTS ?

Les Etats et leurs gouvernements

Tel que le stipule le Cadre d'action de Hyogo, la préparation de rapports au niveau national devrait incomber à une autorité ou bureau clairement désigné comme la Plate-forme nationale pour la réduction des risques de catastrophe par exemple, ou toute autre structure appropriée. Les points focaux nationaux pour le Cadre d'action de Hyogo, qui sont officiellement chargés de toute communication et de toute information sur ce sujet particulier, seront des points de contact clés au sein du Système de la SIPC. A ce jour, le nombre de points focaux nationaux porté à la connaissance de la SIPC s'élève à 100 (voir Liste des pays dans l'Annexe 1 du présent document).

La société civile

Etant engagés de manière active dans la réduction des risques de catastrophe, les acteurs de la société civile sont invités à contribuer à la préparation de rapports. Une approche renforcée et coordonnée des contributions de la société civile est actuellement sollicitée à travers la mise en place de réseaux tels que le Réseau mondial SIPC des ONG. Diverses plates-formes thématiques (groupes de travail, secrétariats, cellules et réseaux opérant sur des thèmes bien précis comme l'alerte précoce, l'éducation, etc.) représentent un creuset important de la préparation de rapports.

Les organisations régionales ou sous-régionales

Le rôle joué par les organisations intergouvernementales régionales dans la préparation de rapports est précisé dans le Cadre d'action de Hyogo, et diverses entités et plates-formes régionales et sous-régionales y sont en

⁹ Voir Notes 1 et 2

principe associées. Mais les modalités de telles activités et engagements régionaux doivent encore être arrêtées.

Les organisations internationales

Les organisations internationales, dont le Système de l'ONU, ont, au niveau mondial, un rôle et des responsabilités indispensables d'orientation et de consolidation du mécanisme de préparation de rapports sur la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo. Le secrétariat de la SIPC jouera, au nom du Système de la SIPC, un rôle de facilitateur et sera responsable de la consolidation de ce système de préparation de rapports dans son ensemble.

QUAND PRÉSENTER LES RAPPORTS ?

Faire le point des progrès réalisés vers la résilience des nations et des collectivités face aux catastrophes est un processus continu, et le secrétariat de la SIPC est disposé à recevoir les informations y afférentes à tout moment. Mais au vu de diverses exigences particulières relatives à la préparation de rapports, un cycle annuel de requêtes de rapport sera établi.

Une des premières grandes exigences est la suivante : que les informations fournies puissent aider à définir les priorités dans les activités du Programme biennal conjoint du Système de la SIPC. Par conséquent, un suivi biennal des progrès réalisés sera probablement institué. Mais des informations sont également requises tous les ans en vue, par exemple, de la préparation des rapports annuels du Secrétaire général de l'ONU sur la SIPC et des réunions annuelles de la Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe.

Etant donné que le Programme biennal conjoint du Système de la SIPC est supposé être approuvé et lancé lors de la réunion de la Plate-forme mondiale prévue du 5 au 7 juin 2007 cette année, la date limite proposée pour le premier rapport est fixée au 15 mai 2007 et la date limite de soumission des informations est le 30 mars 2007. (Voir Annexe 2 du présent document pour de plus amples informations sur le calendrier)

COMMENT PRÉSENTER LES RAPPORTS ?

Les rapports sollicités se composent de trois parties:

Partie A - Note d'accompagnement: Cette note fournit des informations sur l'organisation qui soumet le rapport, la responsabilité de ladite organisation en matière de préparation de rapports ainsi que le champ couvert par le rapport fourni. Veuillez trouver un modèle de présentation de notes d'accompagnement dans l'Annexe 3 du présent document.

Partie B - Analyse sommaire: Il s'agit d'une brève revue d'environ trois (3) pages portant sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo, revue qui met en relief le contexte (risque) national et régional, l'impact sur la population et l'économie, les bonnes pratiques et les enseignements tirés. Cette analyse sommaire doit être présentée de la manière suivante:

- Brève description mettant en relief le contexte national et régional;
- Résumé portant sur l'impact des initiatives sur la population et l'économie: les progrès notés dans la réalisation des buts stratégiques et des priorités du Cadre d'action de Hyogo;
- Recommandations (s'il en existe) et actualisation portant sur la planification et le projet, y compris les modifications au niveau des politiques, des règles et de la réglementation.

Les questions suivantes peuvent aider à préparer ladite analyse sommaire:

- Quelles sont les réalisations majeures? (Bref énoncé des résultats)
- Existe-t-il des bonnes pratiques ou des enseignements tirés, et comment a-t-on évalué la réussite de l'initiative?
- Quels ont été les défis à relever et comment ont-ils été surmontés?

Partie C - Compilation des informations: Il s'agit d'une description plus détaillée des initiatives de réduction des risques de catastrophe. Elle doit être préparée selon le modèle présenté dans l'Annexe 4 du présent document ; lequel modèle s'articule autour des cinq priorités du Cadre d'action de Hyogo. Ce modèle sollicite des informations sur les objectifs, les principales activités, les résultats et les réalisations,

les défis majeurs rencontrés dans la mise en oeuvre de l'initiative ou du programme et les enseignements tirés de cette mise en oeuvre ainsi que les prochaines actions envisagées (un exemple de compilation d'informations est fourni dans l'Annexe 5 du présent document).

De plus amples informations sur la présentation et la terminologie des rapports suivent :

Description, objectifs, principales activités/initiative ou programme: Veuillez fournir, pour chacune des cinq priorités et activités sous-prioritaires du Cadre d'action de Hyogo, une brève description des principales activités (ou de l'initiative ou programme) et le(s) but(s) ou objectif(s) de l'initiative ou programme en question. La couverture géographique d'une activité pourrait également être mentionnée : nationale ou locale, ou encore régionale ou sous-régionale - en indiquant les pays impliqués -, de même que le calendrier adopté ou la fonction majeure remplie (par ex. apport d'assistance financière ou technique, approches méthodologiques, planification ou exécution).

NOTE: Si l'initiative figure déjà dans la Matrice des engagements et des initiatives¹⁰, veuillez tout simplement en faire la mention sans reproduire les informations y afférentes déjà mentionnées dans la Matrice. Les éléments d'information destinés à la préparation du rapport 2006 du Secrétaire général ont été déjà (ou seront prochainement) saisis dans la base d'informations de la Matrice.

Résultats et réussites (et leurs indicateurs si ceux-ci sont disponibles): Veuillez fournir des informations relatives aux résultats et aux réussites en faisant mention des indicateurs éventuellement utilisés pour mesurer le(s) résultat(s) de l'activité, du programme ou de l'initiative en question.

Les défis majeurs rencontrés lors de la mise en oeuvre de l'initiative ou du programme et les enseignements tirés de cette mise en oeuvre ainsi que les prochaines actions envisagées: Veuillez évoquer les défis majeurs rencontrés pendant l'exécution de l'initiative ou du programme ainsi que les enseignements tirés de celle-ci. Il y a lieu également de fournir de brèves informations sur la phase qui suit la phase actuelle d'exécution de l'initiative, du programme ou de l'activité. De telles brèves informations pourraient faire état, par exemple, de la poursuite éventuelle de l'initiative ou de la possibilité de nouvelles initiatives en partant des résultats enregistrés par l'initiative évoquée ; nouvelles initiatives portant sur d'autres tâches prescrites par le Cadre d'action de Hyogo.

[DE LA SOUMISSION DES RAPPORTS](#)

Veillez noter que les rapports sollicités devraient, si possible, être soumis par voie électronique, et de préférence sur la base des modèles de présentation fournis par le présent document dans l'Annexe 3 (pour la Partie A des rapports) et l'Annexe 4 (pour la Partie C des rapports).

Des exemplaires du présent document, y compris les modèles de présentation, peuvent être téléchargés à partir du site Internet suivant : <http://www.unSIPC.org/hfa>

La date limite de la première soumission de rapports est fixée au **30 mars 2007**.

¹⁰ Pour de plus amples informations sur la matrice de représentation des engagements et des initiatives sur la mise en oeuvre du Cadre de Hyogo, veuillez consulter <http://www.unSIPC.org/eng/hfa/SIPC/Matrix-commitment-and-initiatives.xls>

ANNEXE 1

Liste de pays (100) ayant officiellement désigné un Point focal pour la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo

Liste mise à jour en décembre 2006

Afrique (28)		Amériques (13+4)
Afrique du Sud	Maroc	Barbade
Algérie	Maurice	Belize
Bénin	Niger	Colombie
Botswana	Nigéria	Costa Rica
Burkina Faso	Ouganda	Equateur
Burundi	République centrafricaine	Etats-Unis d'Amérique
Cameroun	Rwanda	Grenade
Cap-Vert	Sénégal	Guatemala
Comores	Seychelles	Mexique
Congo	Sierra Leone	Nicaragua
Djibouti	Somalie	Panama
Egypte	Soudan	Pérou
Gabon	Tanzanie	Saint-Vincent-et-Grenadines
Gambie	Tchad	
Ghana	Togo	<u>Les Territoires britanniques suivantes:</u>
Guinée-Bissau	Tunisie	Iles Caïmanes
Kenya	Zambie	Iles Turques & Caïques
Lesotho	Zimbabwe	Iles Vierges britanniques
Madagascar		Montserrat

Asie, Asie centrale & Océanie (27)		Europe (19)
Arménie	Nouvelle-Zélande	Allemagne
Australie	Oman	Bosnie & Herzégovine
Azerbaïdjan	Pakistan	Bulgarie
Cambodge	Qatar	Croatie
Chine	République démocratique populaire lao	Danemark
Chypre	République de Corée (Corée du Sud)	Espagne
Georgie	République du Kirghizistan	Fédération de Russie
Indonésie	Singapour	Finlande
Iran	Sri Lanka	France
Japon	Tadjikistan	Hongrie
Jordanie	Turquie	Islande
Kazakhstan	Viet Nam	Malte
Malaisie	Yémen	Moldavie
Mongolie		Norvège
		Portugal
		République tchèque
		Serbie & Monténégro (à confirmer)
		Suisse
		Ukraine

ANNEXE 2

Calendrier pour la préparation du Rapport 2007 pour la Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe et pour celle du Rapport du Secrétaire général de l'ONU sur la SIPC pour 2007

Juillet 2006	Finalisation du Rapport 2006 du Secrétaire général de l'ONU sur la base d'informations émanant des membres du Groupe interinstitutionnel de travail de l'ONU sur la prévention des catastrophes (IATF/DR).
De juillet à novembre 2006	Mise au point du procédé de préparation de rapports sur les progrès réalisés (rapports alignés sur la présentation du Cadre de Hyogo et celle de la Matrice des engagements et des initiatives) et préparation du document sur les principes directeurs (le présent document).
Décembre 2006	Elaboration, par le secrétariat de la SIPC, d'une stratégie pour la base de données en ligne qui sous-tend la Matrice précitée. Ladite Matrice est mise à jour sur la base d'informations reçues pour la préparation du rapport du Secrétaire général de l'ONU.
Janvier 2007	Dissémination des « Principes directeurs » (le présent document) - accompagnés d'une requête d'informations - aux points focaux nationaux et à d'autres destinataires.
30 mars 2007	Date limite de soumission des informations devant être incorporées dans le rapport destiné à la réunion de la Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe.
De mars à avril 2007	<ul style="list-style-type: none"> . Collationnement des informations émanant de sources nationales et d'autres organisations dignes d'intérêt. . Analyse et élaboration du rapport destiné à la réunion de la Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe. . Mise au point d'une base de données et transformation de la matrice d'informations en base de données (la Matrice des engagements et des initiatives reste, entre-temps, disponible en ligne sous format Excel).
D'avril à mai 2007	<ul style="list-style-type: none"> . Diffusion du Projet de rapport (à titre de document de travail) destiné à la réunion de la Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe. (15 mai) . Incorporation d'informations au processus de mise au point de la base de données, informations recueillies sur la base des « Principes directeurs » disséminés.
Mai 2007	<ul style="list-style-type: none"> . Dialogue en ligne sur le Projet de rapport précité et préparation d'une réponse consolidée en vue d'un briefing et de discussions lors de la réunion de la Plate-forme mondiale. . Remplissage de la base de données et test du système en ligne.
Juin 2007	<ul style="list-style-type: none"> . Examen du Projet de rapport à la réunion de la Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe (les conclusions des discussions sont enregistrées pour être incorporées au rapport du Secrétaire général de l'ONU sur la SIPC). . Utilisation du Rapport dans la préparation du Programme biennal conjoint du Système de la SIPC. . Entrée en fonction et disponibilité en ligne de la base de données de la matrice, base de données dotée d'outils de recherche.
Juillet 2007	Préparation du rapport du Secrétaire général de l'ONU sur la SIPC.

ANNEXE 3

*Modèle de présentation proposé pour les renseignements concernant
le pourvoyeur d'informations
(Partie A des rapports sur les progrès réalisés
dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo)*

Organisation soumissionnaire de rapports	
Champ couvert par le mandat de l'organisation (par ex. autorité nationale chargée de la question des catastrophes, réseau d'ONG)	
Pays, région ou autre entité géographique couverte par le rapport	
Rapport sur sa propre organisation ou au nom d'un tiers (veuillez préciser)	
Nom du responsable à contacter	
Poste occupé par ledit responsable	
Adresse, ville, code postal, pays	
Téléphone	
Fax	
Courrier électronique	
Site Internet	

ANNEXE 4

Modèle de présentation proposé pour la compilation et la soumission d'informations

(Partie C des rapports sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo)

Rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo

Partie 3: Compilation des informations

Section 1 – Priorité 1 du Cadre de Hyogo: *Veiller à ce que la réduction des risques de catastrophe soit une priorité nationale et locale et à ce qu'il existe, pour mener à bien les activités correspondantes, un cadre institutionnel solide*

Cette section de votre rapport devrait avoir trait aux progrès réalisés dans des domaines comme les cadres institutionnel et légal nationaux, les ressources et la participation communautaire, tel qu'il en est fait mention dans le paragraphe 16 du Cadre d'action de Hyogo. Cette section peut également faire état des progrès réalisés sur des questions d'ordre général ou transversal tel qu'il en est fait mention dans le paragraphe 13 du Cadre d'action de Hyogo.

Pour chaque initiative ou programme relaté dans cette section, veuillez procéder selon les quatre rubriques suivantes :

1. Nom de l'initiative ou du programme.
2. Description, objectifs, principales activités de l'initiative ou du programme.
3. Les résultats et réussites enregistrés (accompagnés des indicateurs si ceux-ci sont disponibles).
4. Les défis majeurs rencontrés pendant l'exécution de l'initiative ou du programme et les enseignements tirés de celle-ci ainsi que les prochaines actions envisagées.

Section 2 – Priorité 2 du Cadre de Hyogo: *Mettre en évidence, évaluer et surveiller les risques de catastrophe et renforcer les systèmes d'alerte précoce*

Cette section de votre rapport devrait avoir trait à des questions comme l'évaluation des risques au niveau national et local, l'alerte précoce, les capacités ainsi que les risques au niveau régional et les risques émergents, tel qu'il en est fait mention dans le paragraphe 17 du Cadre d'action de Hyogo.

Pour chaque initiative ou programme relaté dans cette section, veuillez procéder selon les quatre rubriques suivantes :

1. Nom de l'initiative ou du programme.
2. Description, objectifs, principales activités de l'initiative ou du programme.
3. Les résultats et réussites enregistrés (accompagnés des indicateurs si ceux-ci sont disponibles).
4. Les défis majeurs rencontrés pendant l'exécution de l'initiative ou du programme et les enseignements tirés de celle-ci ainsi que les prochaines actions envisagées.

Section 3 – Priorité 3 du Cadre de Hyogo: *Utiliser les connaissances, les innovations et l'éducation pour instaurer une culture de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux*

Cette section de votre rapport devrait avoir trait à des questions comme la gestion et le partage des informations, l'éducation et la formation, la recherche, la sensibilisation du public, tel qu'il en est fait mention dans le paragraphe 18 du Cadre d'action de Hyogo.

Pour chaque initiative ou programme relaté dans cette section, veuillez procéder selon les quatre rubriques suivantes :

1. Nom de l'initiative ou du programme.
2. Description, objectifs, principales activités de l'initiative ou du programme.
3. Les résultats et réussites enregistrés (accompagnés des indicateurs si ceux-ci sont disponibles).
4. Les défis majeurs rencontrés pendant l'exécution de l'initiative ou du programme et les enseignements tirés de celle-ci ainsi que les prochaines actions envisagées.

Section 4 – Priorité 4 du Cadre de Hyogo: *Réduire les facteurs de risque sous-jacents*

Cette section de votre rapport devrait avoir trait à des questions comme la gestion des ressources environnementales et naturelles, les pratiques de développement social et économique, l'aménagement du territoire et les autres mesures d'ordre technique, tel qu'il en est fait mention dans le paragraphe 19 du Cadre d'action de Hyogo.

Pour chaque initiative ou programme relaté dans cette section, veuillez procéder selon les quatre rubriques suivantes :

1. Nom de l'initiative ou du programme.
2. Description, objectifs, principales activités de l'initiative ou du programme.
3. Les résultats et réussites enregistrés (accompagnés des indicateurs si ceux-ci sont disponibles).
4. Les défis majeurs rencontrés pendant l'exécution de l'initiative ou du programme et les enseignements tirés de celle-ci ainsi que les prochaines actions envisagées.

Section 5 – Priorité 5 du Cadre de Hyogo: *Renforcer la préparation en prévision des catastrophes afin de pouvoir intervenir plus efficacement à tous les niveaux lorsqu'elles se produisent*

Cette section devrait avoir trait à des questions comme les capacités, le dialogue, la coordination et la planification, tel qu'il en est fait mention dans le paragraphe 20 du Cadre d'action de Hyogo.

Pour chaque initiative ou programme relaté dans cette section, veuillez procéder selon les quatre rubriques suivantes :

1. Nom de l'initiative ou du programme.
2. Description, objectifs, principales activités de l'initiative ou du programme.
3. Les résultats et réussites enregistrés (accompagnés des indicateurs si ceux-ci sont disponibles).
4. Les défis majeurs rencontrés pendant l'exécution de l'initiative ou du programme et les enseignements tirés de celle-ci ainsi que les prochaines actions envisagées.

ANNEXE 5

Exemple d'informations fournies dans une section de la Partie C des rapports sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo

L'EXEMPLE SUIVANT EST ENTIÈREMENT FICTIF

Section 1 – Priorité 1 du Cadre de Hyogo: *Veiller à ce que la réduction des risques de catastrophe soit une priorité nationale et locale et à ce qu'il existe, pour mener à bien les activités correspondantes, un cadre institutionnel solide*

1. **Nom de l'initiative ou du programme:** *Initiative d'intégration au niveau national*

2. **Description, objectifs, principales activités**

L'initiative vise à intégrer la réduction des risques de catastrophe à la planification nationale et aux politiques et plans multisectoriels, y compris l'aide des donateurs et les programmes d'emprunt. La durée d'exécution de l'initiative est de deux (2) ans. L'initiative est menée au niveau national et local.

3. **Les résultats et réussites enregistrés (accompagnés des indicateurs si ceux-ci sont disponibles)**

Le nouveau DSRP comporte des activités de réduction des risques de catastrophe. Une Plate-forme nationale servant de porte-voix de la cause de la réduction des risques de catastrophe est en place et elle procède actuellement à l'élaboration de projets de politique nationale. Pour de plus amples informations sur la composition et les initiatives de la Plate-forme nationale, veuillez consulter le site Internet [www....](#)

De bons résultats ont été réalisés jusqu'ici et décision a été prise de poursuivre le programme jusqu'à l'année prochaine pour consolider l'intégration de la réduction des risques de catastrophe aux divers secteurs, pour renforcer la formation de personnel et des acteurs clés, et pour établir des liens plus adéquats avec l'aide internationale de l'ONU et les initiatives de réduction des risques de l'UNDAF (Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement).

Les indicateurs propres à cette initiative sont en cours de gestation en tant qu'éléments d'une approche méthodique de tels indicateurs, approche coordonnée par la Plate-forme nationale. Le premier indicateur attendu est le nombre de programmes d'aide au développement dotés d'une composante « réduction des risques de catastrophe » bien explicite.

4. **Les défis majeurs rencontrés pendant l'exécution de l'initiative ou du programme et les enseignements tirés de celle-ci ainsi que les prochaines actions envisagées**

Le Programme exige un niveau élevé de prise de conscience et de plaidoyer de la réduction des risques de catastrophe dans divers secteurs (santé, éducation, environnement, etc.). Beaucoup d'efforts ont été déployés pour communiquer et influencer les principaux ministères concernés, cela parce que ces ministères ne disposent souvent pas d'une perspective « réduction de risques ». Une campagne de briefing et pour la nomination d'un point focal au sein de chaque ministère concerné est donc envisagée dans la deuxième moitié de 2007. Des programmes de formation sont également envisagés en vue de la première phase du Programme.

FIN DE L'EXEMPLE